

Contrat Local Santé du Pays Vendômois

Action n°4.1.c : Sensibiliser les professionnels à la qualité de l'air intérieur

Porteur du projet: *Mutualité Française Centre val de Loire*

Axe stratégique	Promouvoir des conditions de vie favorables à la santé
Objectif opérationnel	Sensibiliser la population, les professionnels et les collectivités sur la qualité de l'air intérieur
Besoins identifiés	<p>La bonne qualité de l'air à l'intérieur d'un bâtiment a un effet positif sur la concentration, le taux d'absentéisme dans les écoles, le bien-être. À contrario, une mauvaise qualité de l'air peut favoriser l'émergence de symptômes tels que maux de tête, fatigue, irritation des yeux, du nez, de la gorge et de la peau, vertiges ainsi que les manifestations allergiques et l'asthme.</p> <p>Les enjeux sanitaires et économiques liés à la qualité de l'air intérieur sont importants. En France, chaque année, on estime à 19 milliards d'euros par an le coût de la mauvaise qualité de l'air intérieur.</p> <p>Il est donc important de mettre en œuvre des actions pour améliorer la qualité de l'air intérieur, tant au sein des logements que des établissements recevant du public comme les écoles.</p>
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'ateliers de sensibilisation à la qualité de l'air intérieur auprès de professionnels (Durée : 2h) • Organiser une ou plusieurs séances d'information auprès de professionnels de santé sur la possibilité de prescrire une intervention d'un conseiller en environnement intérieur (CEI). Les interventions sont à destination des personnes souffrant de pathologies respiratoires et/ou allergiques et pour lesquelles l'environnement domestique joue un rôle sur a survenue ou l'aggravation de leur pathologie. <p>Le conseiller aura pour missions de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Se rendre au domicile des personnes qui en font la demande et sur prescription médicale ○ Réaliser un audit sur la qualité de l'air ○ Effectuer des mesures, des prélèvements de polluants ou d'allergènes si nécessaire ○ Proposer des conseils d'éviction adaptés

Population cible	<ul style="list-style-type: none"> • Travailleurs sociaux • Professionnels intervenants dans le champ de l'aide à la personne (Services d'aide à la personne (SAP), services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)...) • Professionnels de santé • L'ensemble des personnes souffrant de pathologies respiratoires et/ou allergiques et pour lesquelles l'environnement domestique joue un rôle sur la survenue ou l'aggravation de leur pathologie. 	
Zone géographique cible	Territoire du pays vendômois	
Identification du responsable de l'action	Structure identifiée : <ul style="list-style-type: none"> • Mutualité Française Centre val de Loire 	Moyens engagés : <ul style="list-style-type: none"> • CEI pour atelier QAI, outils Justin Peu d'Air, documents • Visites CEI
Autres acteurs à mobiliser	Structures identifiées : <ul style="list-style-type: none"> • Animatrice du CLS du Pays vendômois • CIAS Territoires vendômois • MDCS de Vendôme, Conseil départemental de Loir et Cher • L'ensemble des services d'aide à la personne du territoire • L'ensemble des SSIAD du territoire • CPTS du vendômois • Médecins généralistes et spécialistes (pneumologues, allergologues, pédiatres...) du territoire • Centre hospitalier Vendôme-Montoire 	Moyens engagés : Réunions de présentation, courriers, flyers Aide à la communication
Sources de financement potentielles	<ul style="list-style-type: none"> • Mutualité Française Centre Val de Loire 	
Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Ateliers travailleurs sociaux : fin 2019 • Ateliers SAP et SSIAD : 2020 • Réunion d'information CEI auprès des professionnels de santé et communication : fin 2019 jusqu' à 2022 	
Evaluation (Indicateurs)	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de participants • Nombre de personnes ayant été conseillées par la personne relais dans le cadre de son activité (questionnaire de suivi à 1 mois : 4-5 questions via formulaire en ligne). • Nombre de professionnels de santé informés • Nombre de demandes d'intervention du CEI • Nombre de visites effectuées du CEI 	

Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.

- A l'inscription avoir au moins 5 à 6 participants
- Les personnes peuvent être réticentes à ce qu'un professionnel entre dans leur domicile (intimité). La démarche ne doit pas être forcée, le consentement de la personne est demandé (signature d'un formulaire).